# BULLETIN MUNICIPAL N°24 – Octobre 2019




Mairie de Sainte-Thorette
Route de Mehun
18500 Sainte-Thorette
Tél :0248573445
mairie.ste-thorette@wanadoo.fr
www.saintethorette.fr

## Sommaire

EDITO : offre d'emploi… PAGE 1

COMMUNICATION
- CR du conseil municipal du 02/07/2019 PAGE 2
- CR du conseil municipal du 09/09/2019 PAGE 3
- Recensement 4ème trimestre 2019 PAGE 4
- Elections municipales 2020 PAGE 4
- SIAGE : Rentrée scolaire PAGE 4
- Mme MILLOCHAU remplace Mme CHANEZ PAGE 4
- Transport scolaire : règlement PAGE 4
- SIAEP : renouvellement des canalisations PAGE 5
- Travaux de l'église PAGE 5
- Chasse sur les terrains communaux PAGE 5
- Epaves automobiles PAGE 5

AVIS A LA POPULATION
- Médiathèque PAGE 6
- Halloween PAGE 6
- Où sont passés nos moutons ? PAGE 6
- Yep's ! Mais qu'est ce que cette bête ? PAGE 6

PENDANT CE TEMPS-LÀ À SAINTE-THORETTE
- Jeux d'été en Berry PAGE 7
- Fresque de la petite école PAGE 7
- Repas du 14 Juillet PAGE 7
- Brocante de la Saint-Vincent PAGE 7
- Salon du livre PAGE 7
- Marché d'automne PAGE 8
- Le Cher Propre PAGE 8

CALENDRIER PAGE 8

*Rédacteur en chef Laurent GUILLAUD, rédactrice adjointe Céline PINAULT*

## Edito : le mot du Maire



Offre d'emploi :
RECHERCHE : Pour poste de haute responsabilité avec un salaire dérisoire une personne motivée pour gérer les affaires communales.

Profil :
le candidat doit être :
- Très disponible
- Honnête et intègre
- Désintéressé et altruiste
- Pugnace et très motivé
- Très objectif

Il doit d'autre part avoir une bonne maîtrise des relations humaines et un sens aigu de la négociation.

Le candidat ne doit pas être :
- Profiteur et opportuniste
- Trop ambitieux et donc incapable d'analyser ses capacités.
- Coutumier de l'enfumage c'est à dire parler beaucoup et faire peu.
- Sectaire et subjectif.

Diplôme et expérience : aucun diplôme particulier n'est nécessaire par contre des expériences de vie associative et des actions entreprises pour la collectivité sont absolument nécessaires. Celle ou celui qui n'a jamais fait de bénévolat part avec un lourd handicap.

Ceci peut ressembler à une plaisanterie mais c'est très sérieux. Nous sommes à moins de 6 mois des Municipales de 2020 et je ne me représente pas. J'entends des bruits…

Il est grand temps que les candidats éventuels se fassent connaître et présentent leurs intentions de gestion communale car les élus peuvent aborder un mandat avec des objectifs très différents.

J'ai tout rencontré :

Ceux qui pensent d'abord aux honneurs et comptent sur les autres pour faire le travail...Ce sont les pires.

Ceux qui ont des convictions, des idées mais qui n'ont pas le temps. Ils n'y arrivent pas.

Ceux qui n'ont ni conviction ni idée ; même s'ils ont le temps ils ne servent à rien.

Ceux qui se rendent disponibles, qui travaillent, qui se trompent parfois comme tout être humain. Ils sont respectables et doivent être respectés car ils sont utiles pour la collectivité.

Ceux qui sont disponibles ont des idées et des convictions et qui en plus ont la pugnacité qui autorise les plus grandes réussites....Ils sont merveilleux.

L'électeur doit pouvoir faire un choix en connaissance de cause.

# Edito : le mot du maire (suite)

Au delà des convictions politiques que l'on doit préserver et défendre, il faut, dans nos petits villages, rassembler les bonnes volontés pour constituer l'équipe la plus solide possible. Souvent ce sont ceux que l'on connaît peu qui rassemblent le plus de voix : c'est une erreur...bien sur ils n'ont vexé personne puisqu'on ne les voit pas ; mais sait on ce qu'ils valent ? Vous, les électeurs, ne devez pas voter contre quelqu'un mais pour quelqu'un. Le candidat que vous ne voyez dans aucune manifestation locale ne mérite pas votre suffrage car il ne s'intéresse pas à la vie communale. L'engagement de l'élu doit être total. C'est difficile à obtenir et cela ne sera pas atteint si aucune préparation n'est faite en amont.

Sainte Thorette souffre du manque de stabilité de l'équipe municipale. Sur les six derniers mandats il y a eu six Maires et seuls les mandats de 1995 à 2008 ont connu un peu de continuité. Ce changement continuel ne favorise pas l'action car les nouveaux élus doivent apprendre avant de pouvoir faire. Je suis prêt, pour le bien du village à aider les nouveaux volontaires pour peu qu'ils ou elles présentent des garanties de bonne volonté. Pour cela il faut qu'ils ou elles se fassent connaître et qu'ils ou elles soient crédibles.

En 2014 j'avais mis en garde ceux qui ont débuté avec moi : « Il y a du travail et il ne faut pas vous présenter si vous n'êtes pas prêts à donner beaucoup ». Malgré cette mise en garde il y a eu du laisser aller c'est pourquoi j'insiste sur l'absolue nécessité d'une préparation sérieuse de ces élections.

Le Maire

# Communication

## Extraits du compte rendu du conseil municipal du 02/07/19 *(Céline)*

*Désaffection des chemins ruraux – enquête publique*

Monsieur le Maire informe le conseil municipal du projet de vente du chemin rural du Colombier à Fontmoreau et de l'échange du chemin de Chiloux. Une enquête publique a eu lieu du 26 août au 11 septembre.

*CDC Cœur de Berry : organisation du SPANC*

Après le départ de M. GERMOND, technicien du SPANC il a été décidé de confier provisoirement la gestion des assainissements individuels au groupe VEOLIA. Par la suite une délégation de service public est envisagée VEOLIA (seule entreprise à avoir répondu) deviendrait prestataire pour 10 ans.

*CDC Cœur de Berry : composition du conseil communautaire*

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les maires des communes de la CDC n'ayant pas trouvé d'accord fixant le nombre de conseillers communautaires par commune, madame la Préfète décide de retenir l'accord suivant comportant 30 sièges :

Méreau : 9 ; Massay : 4 ; Quincy : 2 ; Lury sur Arnon : 2 ; Brinay : 2 ; Sainte-Thorette : 2 ; Preuilly : 2 ; Cerbois : 2 ;Lazenay : 2 ; Poisieux : 1 ; Chéry : 1 et Limeux : 1

*Motion de soutien population retraitée*

Nous, élus de la commune de Sainte-Thorette dénonçons la situation faite à la population retraitée du fait de

- La quasi non-revalorisation des pensions depuis 6 ans
- La hausse de 25 % du montant de la contribution sociale généralisée pour des millions de retraités.

Cette situation contribue à l'appauvrissement de la population âgée, ce qui entraîne notamment une hausse des demandes d'aide auprès de la commune de Sainte-Thorette et réduit les capacités d'action des retraités en faveur des activités bénévoles au bénéfice de la collectivité.

Nous demandons la prise de mesures d'urgence en faveur de l'ensemble des 17 millions de retraités.

*SOCOTEC : vérification périodique des installations électriques (avenant)*

La médiathèque et le terrain de sports n'étaient pas intégrés dans les contrôles effectués par SOCOTEC, un avenant a été demandé. Le conseil autorise monsieur le Maire à signer cet avenant et demande que la SOCOTEC n'intervienne qu'en 2020 la construction de la médiathèque étant récente.

*Aire de covoiturage*

Pour remédier aux problèmes de mobilité, la commune de Sainte-Thorette prévoie l'aménagement d'une aire de covoiturage place des Ormes route de Bourges. Les automobilistes ont déjà lancé la pratique, mais sur un site actuellement inorganisé, détérioré et non identifié, en moyenne 5 voitures y stationnent. Ces changements nécessitent des aménagements et des techniques pour anticiper l'expansion de la demande et les nouvelles pratiques notamment dans le cadre de la transition énergétique et faciliter l'éco-mobilité.

Les travaux s'élèvent à 27 184 €

- Aménagement aire de covoiturage : 14 811.40 €
- Borne recharge électrique : 6300 €
- Borne foraine : 4995 €
- Raccordement électrique : 1077.6 €

(Subventions pays de Vierzon 17 751.20 €)

Le conseil municipal autorise M. le Maire à solliciter les subventions attendues, les concessionnaires pour la préparation du chantier à signer tous les documents nécessaires.

*Informations diverses*

- CDC Cœur de Berry : suite aux marchés de travaux de voirie, il reste environ 80 000 €, la CDC demande si la commune a des besoins en matière de réfection de voirie intercommunale.
- Une demande va être faite pour le chemin des Petites Chaumes et chemin de Quincy.
- Fibre : information du passage à Ozone pour la mairie et la médiathèque.
- PPRI : une visite aura lieu dans les communes pour réaliser un bilan de situation de septembre à novembre 2019. La présentation générale sera faite en juin 2020.
- Dépôt de végétaux : assurer prochainement la remise au propre du site et refaire la signalisation.

## Extraits du compte rendu du conseil municipal du 09/09/19 *(Céline)*

*SDE 18 : adhésion groupement de commandes qualité de l'air intérieur*

La loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement a rendu obligatoire la surveillance de la qualité de l'air intérieur dans les établissements recevant un public sensible. Les propriétaires de ces établissements ont l'obligation de réaliser ou de faire réaliser l'évaluation des moyens d'aération et soit de compléter un guide pratique d'autodiagnostic permettant d'établir un plan d'action pour chaque établissement soit de faire appel à un organisme accrédité pour la mise en œuvre d'une campagne de mesures de polluant.

Obligation au 1er janvier 2018 pour les écoles maternelles et primaires et crèches et au 1er janvier 2020 pour les accueils de loisirs et établissements du second degré et 1er janvier 2023 pour les autres établissements.

Dans ce contexte le SDE a décidé de créer un groupement de commandes pour la réalisation des diagnostics. Dans un premier temps la commune s'engage à faire faire l'autodiagnostic de ces bâtiments pour un montant de 100 €.

Le conseil autorise l'adhésion au groupement de commandes, accepte les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour le diagnostic de la qualité de l'air intérieur et autorise monsieur le Maire à signer la convention.

*SDE 18 pose d'une horloge astronomique au Réau*

Suite à l'extinction de l'éclairage public, il apparait que l'armoire située au Réau ne possède pas d'horloge astronomique et de ce fait aucune extinction n'est possible. Le SDE a fourni un plan de financement établi à 370.87 € HT participation SDE 50 % reste à charge commune de 185.43 € HT.

Le conseil à l'unanimité accepte la pose de l'armoire.

*PETR Subvention Leader aire de covoiturage*

Suite à la notification de la subvention CRST de la Région concernant le covoiturage, il est nécessaire de refaire le plan de financement pour finaliser le dossier Leader.

Le plan de financement s'établira comme suite :

- Fonds propres : 4437.80 €
- CRST : 8800 €
- Leader : 8951.20 €

TOTAL 22 189 €.

Le conseil municipal accepte le nouveau plan de financement

*5/ CDC Cœur de Berry : modification PLU de Sainte-Thorette*

La CDC va procéder à l'étude de modification sur le PLU de Sainte-Thorette.

Les lieux concernés sont :

- Villeperdue (ancienne maison HAMM en zone A)
- Route de Villeneuve (séparation de deux zones U1 et U2)
- Chemin de Chiloux (maison Mme PASCUAL zone N)
- Careil maison DUBOIS (Zone A).

Le conseil décide de procéder à l'étude des deux premiers cas dans un premier temps et proposera les deux autres plus tard.

*7/ DETR : modification plan de financement travaux sécurité à l'église*

Suite à l'annulation de la délibération ci-dessus il est nécessaire de refaire le plan de financement :

- Fonds propres (30%) 2538.33 €
- DETR ETAT (40%) 3384.43 €
- Fonds de concours CDC 2538.32 €

Total 8461.08 €

Le conseil municipal accepte le nouveau plan de financement.

*12/ OPH : contrôle électrique travaux logement 2 rue de l'église*

Un contrôle électrique ainsi que le remplacement d'une réglette dans la cuisine du logement au 2 rue de l'église doit être fait. Montant recherche panne électrique : 80 € HT / Remplacement réglette : 42.50 € HT

Le conseil municipal autorise monsieur le Maire à effectuer les travaux.

*15/ Questions diverses*

Madame VIGOUREUX présente le RPQS (rapport sur l'eau potable). Le conseil approuve ce rapport.

Des devis ont été demandés à l'entreprise le petit vidangeur concernant le nettoyage des buses d'eaux pluviales. Le conseil accepte le devis de 2304 € TTC pour le nettoyage complet de toutes les buses et avaloirs de la commune.

*Infos diverses*

Aire de covoiturage affichage obligatoire d'un panneau d'attribution de la subvention coût du panneau : 500 € HT.

Visite du conseil départemental pour la sécurisation du pont : une étude va être faite pour la mise en place de feux intelligents en cas de croisement de camions ou véhicules d'une certaine hauteur.

Le dossier sera présenté au conseil municipal du 5 novembre.

Le pont sera fermé pour 15 jours début octobre pour étudier l'ensemble des travaux à effectuer.

Titularisation de deux agents techniques Stéphane DOIREAU au 20/09 et Loïc LAFON au 01/10

Le contrat de Cathy GUIGNIER s'arrête au 20 septembre.

Visite de la DDT à la médiathèque pour vérification des achats faits par rapport à l'attribution de la subvention avis favorable prévoir juste un tapis manquant.

Début travaux aire de covoiturage : 10/09

Enrobé chemin des petites chaumes par l'entreprise SETEC

Rapport ORFEA pour acoustique d'une salle de classe :

1/ faux plafond 2436 €

2/Panneaux suspendus 25520 €

IMPORTANT FERMETURES DES TRÉSORERIES DU CHER COMMUNICATION DES ORGANISATIONS SYNDICALES DES FINANCES PUBLIQUES

216 suppressions d'emploi en 12 ans dans le Cher et cela va s'accélérer ! Toutes les trésoreries seront fermées en 2022, plus que 3 services des finances publiques accessibles au public sur rendez-vous : Bourges Vierzon et St-Amand.

Les Services seront remplacés par des « Maisons France Service » ou la même personne devra traiter sur un coin de table les demandes pour les cartes grises, la SNCF, Enedis, Grdf, CAF, caisses de retraites, la poste, pôle emploi…

Le conseil municipal autorise monsieur le Maire à rencontrer les syndicats des finances publiques afin d'avoir un échange avec eux sur ce sujet.

Rappel : les comptes rendus complets des Conseils municipaux sont affichés en mairie.

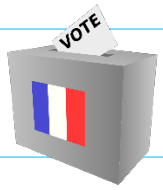
## Rappel Recensement 4ème trimestre 2019 *(Céline)*




si vous êtes nés en 2003 que vous avez 16 ans en octobre novembre et décembre merci de bien vouloir vous présenter en Mairie muni du livret de famille pour vous faire recenser.

## Info Elections municipales 2020 *(Céline)*

Les élections municipales se dérouleront le dimanche 15 mars 2020 pour le premier tour.
Le second tour des élections aura lieu le dimanche 22 mars 2020.




## SIAGE : rentrée scolaire *(Gaël)*

Le SIAGE est le Syndicat Intercommunal d'Administration et de Gestion des Ecoles sur le regroupement pédagogique intercommunal de Preuilly/Sainte Thorette.

Il a en charge tout ce qui est mobilier dans les écoles, recrutement et gestion du personnel hors éducation nationale, transport entre l'école et le point de restauration scolaire ainsi que la gestion de la cantine scolaire. Aujourd'hui les effectifs des écoles sont de 73 élèves :

7 en PS / 10 en MS / 9 en GS / 8 en CP / 14 en CE1 / 9 en CE2 / 5 en CM1 / 11 en CM2

La plupart mangent à la cantine. Vous pouvez consulter le menu de la restauration scolaire qui est affiché sur les vitres de la cantine côté rue ainsi que sur le site internet de Sainte Thorette au www.saintethorette.fr.

Les tarifs des repas pour l'année 2019/2020 sont :
- 3.10€ / Repas pour un enfant
- 4.40€ / Repas pour les institutrices, les ATSEM, les stagiaires
- 5.50€ / Repas pour les adultes extérieurs

A noter : tout repas commandé sera facturé sauf s'il est annulé 48h avant le jour de consommation ou en fournissant un certificat médical en cas de maladie.

Pour tout contact :
Correspondante et secrétaire : Isabelle BLANCHANDIN
Adresse : 4 place de l'église 18120 PREUILLY - Tél.: 02 48 51 13 57 / fax : 02 48 51 13 57 - Mail : siage.preuilly@wanadoo.fr

## Changement de directrice école de Sainte-Thorette *(Laurent)*

Mme Chanez, ancienne directrice de l'école de Sainte-Thorette a changé de poste cette année, elle est remplacée par Mme MILLOCHAU. Nous lui souhaitons la bienvenue et une année pleine de réussite dans ses nouvelles fonctions.

## transport scolaire : règlement *(Noëlle)*

RAPPEL: art 6.2 - Comportement dans le véhicule en marche
Le transport des élèves doit être réalisé dans le calme, pour des raisons de sécurité et de confort.
Tout comportement dangereux susceptible d'engendrer une mise en danger des passagers et du conducteur est proscrit, notamment :
- Les élèves doivent rester assis dans le car, attacher leur ceinture de sécurité et la maintenir attachée pendant tout le trajet. Le non-respect de cette obligation est passible d'une contravention de 4ème classe (pour les parents d'élève), conformément au code de la Route, et des sanctions décrites à l'article 6.4 ;
- Ils placent leurs sacs sous les sièges, dans la mesure du possible.

Dans les véhicules, il est interdit:
- de fumer ou de vapoter, et d'inciter les autres usagers à de telles pratiques ;
- de jouer ou d'utiliser briquets, allumettes, pétards, fumigènes ou tout autre objet de même nature ;
- de projeter quoi que ce soit ;
- de manipuler des objets dangereux tels que couteaux, cutters ;
- de crier, de se comporter de manière à gêner ou à distraire le conducteur (musique forte, bousculade, bagarre, etc.) ;
- de parler au conducteur sans motif valable ;
- de consommer ou de transporter dans les véhicules de l'alcool, du tabac ou des produits stupéfiants ;
- de toucher les poignées, serrures, dispositif de sécurité d'ouverture des portes ainsi que les issues de secours ;
- de salir, de cracher, de détériorer ou de voler le matériel.

Les usagers scolaires doivent être polis et courtois envers le conducteur et les autres usagers et, le cas échéant, envers le personnel d'accompagnement et le contrôleur.



## Usine d'assainissement d'eau *(Noëlle)*

RAPPEL: le captage du CARROIR fournit une eau très dure en calcaire: 36° F et chargée en nitrates: plus de 50mg/l et autres (pesticides)
Le 22 novembre 2018, VEOLIA a présenté une possibilité d'installation d'une unité de traitement par Osmose Inverse Basse Pression qui diminuerait le calcaire, le nitrate et les pesticides.
Le traitement ramènerait le calcaire à 13,2° F, les nitrates à environ 23mg/l et moins de pesticides.
Selon VEOLIA, les abonnés économiseraient sur les produits lessiviels, les produits anticalcaire, le renouvellement des appareils ménagers, l'achat d'eau en bouteilles.
Le SIAEP achèterait moins d'eau au SMAERC pour garantir la teneur en nitrates en dessous des 50mg/l
Par contre le prix de l'eau augmenterait de 0,579/m3 si l'on se base sur la durée restante de 10 ans du contrat d'affermage, moindre si on allonge cette durée à 12 ans. Les travaux pour installer cette usine de traitement sont évalués à 2 ans, l'augmentation du prix de l'eau par contre commencerait dès le début des travaux soit avant que les usagers ne bénéficient d'une eau adoucie.
**AUJOURD'HUI: les membres du SIAEP ont pris la décision de passer commande à VEOLIA pour la construction de l'unité de traitement par OSMOSE Inverse Basse Pression**. Elle sera en fonctionnement dans deux ans.
Cet été 2019 caniculaire et très sec a eu pour conséquence la concentration des nitrates:65,5mg/litre. L'achat d'eau au SMAERC a augmenté pour réduire ce taux et le ramener entre 30 et 40 mg/litre.
Pour le moment pas d'inquiétude sur la distribution d'eau au robinet, pas de pénurie comme peuvent le connaître certaines communes de la CREUSE et du PUY de DÔME ravitaillées par camions citerne, mais si les étés secs et caniculaires se multiplient nous pourrions être soumis au même régime. Alors, ne gaspillons pas notre bien le plus précieux.
Le SIAEP continue son programme de renouvellement des canalisations d'eau: le prochain tronçon qui fera l'objet de travaux est sur LIMEUX, ceux-ci participent à l'économie de l'eau en éliminant les fuites.



## Travaux de l'église *(Christine)*



Des travaux urgents de mise en sécurité et de rejointement sur la corniche en pierre de l'église, côté cimetière, ont été effectués cet été par l'entreprise JACQUET de BOURGES, spécialisé dans la rénovation du patrimoine, ainsi que sur les contreforts, purge des éléments pierres dégradées, rejointements, reprise de solins et arase au mortier de chaux pour les éléments saillants.
Financement : Fonds propres (30 %) 2523,33 € / DETR Etat (40 %) 3384,43 € / CDC Fonds de concours (30 %) 2538,32 € soit un coût total de 8461,08 €

## Chasse sur les terrains communaux *(Alain)*

L'association de chasse communale que présidait notre regretté Gérard Berlot a cessé son activité. En conséquence les chasseurs de Ste Thorette qui le souhaitent peuvent, après inscription à la mairie et sous leur entière responsabilité, chasser sur les communaux de Ste Thorette. Ils doivent être en règle par rapport aux lois de la chasse et s'assurer des limites du territoire qui est très restreint. La forêt communale étant louée par ailleurs ne rentre pas dans cette autorisation. Un arrêté sera pris pour officialiser cette autorisation.

## Epaves automobiles… *(Noëlle)*



10 millions d'épaves sont détruites chaque année en Europe, chaque épave est considérée comme un déchet dangereux, sa fin de vie est encadrée par une réglementation très stricte.
L'article R.635-77 du code pénal punit d'une amende de 5ème classe le fait d'abandonner en lieu public ou privé une épave automobile. Le décret n°2011-153 du 4 février 2011 apporte diverses dispositions d'adaptation au droit communautaire en matière de gestion des véhicules hors d'usage et de déchets d'équipements électriques et électroniques. En effet, un véhicule hors d'usage (VHU) contient des éléments liquides et solides classés dangereux : huiles, filtres à huile, liquide de frein et de refroidissement, batterie au plomb, fluide de climatisation, éléments pyrotechniques utilisés pour les coussins gonflables de sécurité…pneu, pare-choc, pare-brise, éléments de carrosserie…Ces éléments dangereux doivent faire l'objet d'un traitement particulier afin de prévenir tout risque de pollution. Le propriétaire d'un VHU doit obligatoirement le vendre ou le céder gratuitement à un centre VHU agrée à la préfecture de police, sous peine de sanctions pénales pouvant aller jusqu'à deux ans d'emprisonnement et 75000€ d'amende…Le centre VHU agréé vous remet un certificat de destruction et adresse une déclaration d'achat pour destruction à la préfecture. De votre côté, dans les 15 jours, vous adressez la déclaration de cession à la préfecture. Voilà pourquoi vous ne devez pas abandonner votre chère vieille voiture dans un lieu public ou privé, même si un lien affectif vous relie à elle. Pensez aux êtres vivants qui vous entourent.

## Médiathèque : programme *(Joëlle et Babette)*

*Rappel : horaires médiathèque*

M 15h-17h30, Me 14h-18h, J 10h-12h et 16h30-18h30, V16h-18h, S 10h-12h, 1er D du mois 10h-12h

*Rappel : après-midi jeux les derniers mardis de chaque mois*

Venez passer un après-midi agréable autour de jeux de sociétés, nombreux sont les habitués qui y ont déjà pris goût !

*Nouvelles acquisitions*

Cet été, la Médiathèque a fait l'acquisition de livres adultes et enfants, jeux de société, et d'une console Nintendo SWITCH avec ses jeux collectifs (Mario….) Le financement a été assuré majoritairement par la municipalité et par une subvention de la DRAC.

*Perturbations téléphoniques*

Nous nous excusons pour les potentiels appels manqués, nous avons changé d'opérateur et avons eu plusieurs coupures téléphoniques durant l'été et à la rentrée scolaire. Tout est rentré dans l'ordre !

*Cabane à livres*

Grâce à Viviane et Gaston Tortay, Sainte Thorette dispose d'une jolie cabane à livres, située à l'entrée du lotissement des bords du cher. A votre guise vous pourrez déposer ou prendre un livre. Merci Viviane et Gaston (photo)

*Nature 18 : balade dans Sainte Thorette*

Nature 18 organise autour de notre village une balade. A partir de matériaux naturels réalisation de jeux. Retrouver le flyer joint à ce journal **(Flyer joint à ce journal)**

*Exposition peinture et dessins de André Rondet*

à la Médiathèque du mardi 17 septembre au vendredi 25 octobre.

Vous êtes conviés au : ***Vernissage le vendredi 04 octobre à 18h.***

*Réunion de rentrée*

Le 28 septembre, toutes les bénévoles de la Médiathèque (moins 3) se sont retrouvées pour préparer l'année. Informations, projets d'animation….Le programme était riche. Autres temps fort à venir : le renouvellement le 5 novembre prochain de quelques 350 livres (Jeunesse et adultes).






## Halloween… *(Gaël)*




Bonjour! C'est bientôt Halloween, une aubaine pour nous, les sorcières, vampires, fantômes, elfes et lutins ! Enfin une journée où nous pourrons nous promener et récolter des sucreries à l'air libre sans avoir à nous déguiser en humains.

Le **jeudi 31 octobre** nous nous sommes donnés rendez-vous à la médiathèque. Nous partirons nous amuser et nous viendrons certainement sonner à votre porte car nous aimons bien nous amuser et nous sommes aussi très gourmands.

Merci de votre compréhension!

Les petits monstres d'halloween.

## Yep's ! Mais qu'est ce que cette bête… *(Gaël)*

YEP'S, c'est un pass pour des jeunes en Centre-Val de Loire qui permet à tous les 15 à 25 ans résidant en Centre-Val de Loire de bénéficier d'aides, d'infos et de bons plans sur tout le territoire de la région ! Par exemple les lycéens de seconde ou première ont accès à un catalogue d'ordinateurs avec des prix réduits de 30 à 40%. La Région permet aussi de bénéficier d'une aide financière de 30 euros jusqu'à 350 euros. Autre exemple, le permis de conduire : Permis à un euro par jour pour les 15 - 25 ans. C'est un prêt à taux zéro, sans frais de dossier, contracté auprès d'un établissement de crédit. Les intérêts sont pris en charge par l'État. Vous remboursez 30 € maximum par mois. Ce dispositif ne réduit pas le coût total mais vous permet d'étaler son paiement. Pour les apprentis. Vous avez au moins 18 ans, êtes en contrat d'apprentissage et en cours de formation au permis B ? Vous pouvez alors sûrement prétendre à une aide de l'État d'un montant de 500 €. L'aide est attribuée une seule fois pour un même apprenti.

## Où sont passés nos moutons ? *(Christine)*



Les enfants de l'école et de la crèche, les directrices, enseignantes, personnels encadrants, étaient habitués à la présence des brebis et de leurs petits dans le parc contigu à leurs locaux.

Tous étaient heureux et satisfaits de cette proximité. Mais, l'herbe si haute à leur arrivée au mois de mai est venue à manquer avec l'absence de pluie, des apports en foin et suppléments vitaminiques ont été apportés mais cela ne suffisait pas.

Constatant qu'un peu d'herbe pouvait être encore pâturé sur le lieu du stade, un second enclos (initialement prévu) et son abri en bois ont été rapidement construits par Loïc, Stéphane, Cathy, Michel, notre Maire et quelques bénévoles, et les moutons transférés. Rapidement, l'herbe fut engloutie...normal ! Si l'on mettait devant nous un bon festin...que ferions-nous ?

Un troisième lieu, par la suite, fut envisagé, dernière l'atelier municipal ; encore une fois quel régal, nos moutons ont adoré les belles feuilles d'un vert tendre des haies de lilas à leur portée, profitant aussi de l'ombre des grands arbres en ces très fortes chaleur d'août.

La rentrée scolaire a eu lieu...une petite fille, toute triste, a dit : « ils sont passés où nos moutons ? »

Récemment, ils ont été remis au stade mais ne vous inquiétez pas, ils reviendront vous voir à côté de l'école et la crèche pour le bonheur des petits et des grands. Vous pouvez toujours leur rendre visite, ils vous accueilleront avec des « Bê, bê... » .

## Jeux d'été en Berry *(Joëlle)*

De nombreux jeunes se sont retrouvés du 8 au 12 juillet, dans le cadre des Jeux d été en Berry proposés par la Mairie, animé par le comité olympique de Bourges et sous la houlette de la Communauté de Communes.



## Repas du 14 juillet *(Joëlle)*

Le 14 juillet La salle des fêtes a fait le plein pour accueillir les convives du repas des anciens. L'enchanteur Merlin (traiteur à Avord ) et Fabien, jeune ventriloque, ont fait de ce jour de Fête Nationale une réussite.



## Fresque de la petite école *(Joëlle)*

Les 9 et 10 juillet, les enfants de 6 ans à 12 ans pouvaient restaurer la fresque de l'ancienne école maternelle qui avait été peinte en 1992. Victime de son succès, cette animation estivale devait accueillir une dizaine de participants. Finalement une quinzaine d'inscrits venant de Sainte Thorette et de Preuilly se sont retrouvés sous un temps caniculaire mais des coins d'ombrage ont été prévus. Tout s'est correctement déroulé. Aujourd'hui, nous pouvons admirer cette fresque qui a refait peau neuve.



## Salon du livre *(Joëlle)*

Le dimanche 28 juillet dans le cadre du festival d'acteurs Cœur de Berry un salon du livre a accueilli les éditions JPS et une 50aine de visiteurs.



## La brocante de la Saint-Vincent *(Noëlle)*



Brocanteurs et flâneurs se sont retrouvés ce dimanche 7 juillet. Notre brocante ne fait pas exception à la règle générale: baisse de fréquentions due sans doute à la chaleur et peut être n'y a-t-il plus grand chose à brader.
Mais, ceux qui sont venus ont passé une bonne journée sur le terrain de sport. Ils ont pu se détendre, se désaltérer et se restaurer grâce aux bénévoles du Comité de ST VINCENT.
S'ils n'ont pas déniché l'objet rare, ils ont connu la traditionnelle animation du PE GASTON: le lancer de charentaise, pointure XXXXXL.
Nous serons au rendez vous en 2020, et vous?

# Pendant ce temps-là à Sainte-Thorette

## Marché gourmand *(Sylvie)*

Dimanche 8 septembre - Organisé par L'Assotaulo (Association Tauricienne de Loisirs)
Une belle réussite ….Le marché s'est très bien passé, le temps frais le matin mais très ensoleillé la journée, les exposants ont bien travaillé et étaient ravis de l'accueil que nous leur avons réservé (à partir de 7 h : brioche de Jeanne et café) . Au repas le midi 60 tajines de poulet préparés par la présidente ont été servis et très appréciés. La pesée de la Citrouille a battu tous ses records. Seul bémol le fromage de chèvre manquait à l'appel ! Avis : nous cherchons un producteur qui pourrait se joindre à nous l'année prochaine …





## Le Cher propre *(Laurent)*

Extrait du Berry : « Cinquante personnes ont participé au nettoyage du Cher, samedi matin, au départ de Sainte-Thorette. « Il y a moins de déchets cette année, mais des dépôts sauvages ont eu lieu la veille de la manifestation, dont un frigo, une télévision et un matelas, ce qui fait passer à une tonne de déchets quand même », ont témoigné les participants.
Le peu d'eau dans les rivières n'a pas permis de sortir les canoës, mais au niveau du Réau, un îlot s'est formé et s'est végétalisé, l'accessibilité en bottes, cette année, a permis de ramasser de nombreux déchets.
Les participants expliquent avoir retrouvé beaucoup de verre et de canettes aluminium, mais peu de plastique.
De nombreux enfants ont participé au nettoyage, et tous ont reçu un diplôme à l'arrivée.
Alain Dos Reis, maire de Sainte-Thorette s'insurge contre ceux qui pratiquent en continu des dépôts sauvages aux abords de Somme.
« Des plaintes ont été déposées mais rien pour le moment, alors j'annonce au responsable, quand nous l'aurons retrouvé, j'irais moi-même déposer toutes les ordures de la commune dans son jardin ».



## Calendrier

**Vendredi 04 octobre 18h:**
Vernissage médiathèque

**Samedi 05 octobre:**
Animation Nature 18

**Du samedi 19 octobre au lundi 04 novembre :**
Vacances de la toussaint

**Mardi 29 octobre 8h30**
Kangooroule à la médiathèque

**Jeudi 31 octobre**
Halloween

**Jeudi 17 octobre 14h-17h30**
(3ème jeudi du mois)
Vente Secours Catholique devant la Mairie

**Mardi 03 décembre 8h30**
Kangooroule à la médiathèque

*Retrouver tous les rendez-vous Tauriciens sur www.saintethorette.fr*